

l'Allemagne en Uruguay (en octobre) nous sont encore échues.

Enfin, au commencement de 1918, la protection des intérêts ottomans et danois en Roumanie non occupée (Moldavie) vint s'ajouter aux nombreuses ~~protections~~ représentations confiées à la Suisse par des Etats étrangers.

Ainsi que le VIIIème rapport de neutralité du Conseil Fédéral l'a déjà mentionné, la surcharge occasionnée pour la Division des Affaires Etrangères par l'accroissement énorme des affaires, a nécessité un changement dans l'organisation du Département Politique. Par arrêté du 31 août 1917, le Conseil Fédéral a créé une nouvelle Division au sein du Département Politique, à laquelle ont été attribuées les tâches qui résultent pour nous de la représentation des intérêts étrangers comme aussi de l'internement des prisonniers en Suisse. Le Conseiller de Légation Arthur de P U R Y, précédemment adjoint de la Division des Affaires Etrangères, fut nommé chef de cette " Division pour la Représentation des Intérêts Etrangers et pour l'Internement ". La nouvelle Division est naturellement de nature passagère et disparaîtra avec le rétablissement de rapports normaux entre les Etats belligérants.

A la fin de l'année, soit pendant le seul mois de décembre, la Division a reçu et expédié 8713 lettres et 235 télégrammes, ainsi que des sommes d'argent assez considérables; elle occupait un personnel de 24 fonctionnaires et employés. Mentionnons aussi que, dans plusieurs de nos Légations, un service spécial a été créé pour la représentation des intérêts étrangers, ainsi à Berlin une division des intérêts allemands (chef le Ministre V O G E L), et une division des intérêts italiens, brésiliens et uruguayens (chef G R A F F I N A), à Paris une division des intérêts allemands et austro-hongrois (chef le Colonel de P U R Y), à Londres une division des intérêts allemands (chef le Major I S L E R) et à Vienne une division des intérêts français, italiens et roumains, (chef le Ministre D I N I C H E R T).

L'Oeuvre de l'Internement des prisonniers de guerre, militaires et civils, s'est très vite développée de débuts modestes en une grande institution, au point qu'à certains moments il n'y a pas eu moins de 30 000 internés se trouvant, à la fois, sur notre territoire.

Dans les rapports III. IX du Conseil Fédéral à l'Assemblée Fédérale sur les mesures prises en vertu de l'arrêté Fédéral du 3 août 1914, les questions relatives à l'internement ont été traitées en détail, de sorte qu'un nouveau développement de ce sujet serait ici superflu.

Dans l'année qui fait l'objet de ce rapport, on a essayé notamment d'obtenir un échange direct des prisonniers allemands en France et français en Allemagne qui ont subi au moins 18 mois de captivité, qui ont atteint un certain âge ou qui sont pères d'au moins 3 enfants.

Aux longues négociations écrites succéda, au mois de décembre, une conférence qui eut lieu à Berne et qui arriva, sur certains points, à de notables résultats, bien que toutes les espérances que l'on fondait sur cette conférence n'aient point été réalisées.

Comme la ratification de cet accord n'était pas encore survenue, intervenue à la fin de l'année, il ne convient pas d'entrer ici dans les détails de son texte. En même temps que la conférence franco-allemande, se tint à Berne, une conférence entre délégués britanniques et ottomans, qui s'entendirent sur un certain nombre des points en discussion, de sorte que l'accord qui en est résulté peut être considéré comme très réjouissant et aura, sans doute, pour les prisonniers des deux pays des conséquences heureuses. La ratification de cet arrangement n'était pas non plus acquise à la fin de l'année 1917.